

Numéro Spécial

Juillet 2000

Bulletin d'information

Les Mesneux



**Commune de
Les Mesneux
L'action
Municipale
depuis 1995**

SOMMAIRE

<u>DANS CE NUMÉRO :</u>	<u>PAGE</u>
LE MOT DU MAIRE	3
L'EQUIPE MUNICIPALE	4
L'ACTION MUNICIPALE DES CHIFFRES	6
Le budget de fonctionnement	6
Les recettes de fonctionnement	7
Les dépenses d'investissement	8
Les recettes d'investissement	9
L'ACTION MUNICIPALE DES FAITS	10
L'action de la commission Voirie et Bâtiments	10
L'action de la commission Environnement et Entretien	11
L'action de la commission Action Sociale, Scolaire et Jeunesse	12
L'action de la commission Culture et Communication	14
LA QUALITE DE LA VIE	16
L'Association Sportive et Culturelle	16
La Bibliothèque	
Familles Rurales de Les Mesneux	17
LES MESNEUX ET LES AUTRES	17
Le District de Gueux	17
Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Villedommange	18
Le Syndicat du Rouillat	
Le S.I.E.M.	19
Le S.I.E.P.R.U.R.	
Le Syndicat ACTIFAAR	
LE PERSONNEL COMMUNAL	19

LE MOT DU MAIRE

Permettez - nous .../...

Madame, Mademoiselle, Monsieur, de vous demander de consacrer quelques moments à la lecture de ce document.

En juin 1995, vous avez confié à quinze conseillères et conseillers municipaux la tâche de gérer notre Commune, et il est normal de vous présenter aujourd'hui en toute objectivité le bilan du mandat de l'équipe municipale. Les pages suivantes y sont consacrées.

La démographie explosive des années 80 (1977 : 371 habitants - 1989 : 756 habitants) qui avait nécessité d'importantes mises à niveau des infrastructures communales est revenue dans les années 90 à un niveau plus calme, sans pour autant accuser le tassement général constaté lors du dernier recensement, puisque le nombre d'habitants a augmenté de 120 (876 habitants)

Cette inflexion, liée en partie à la politique communale exprimée dans le Plan d'Occupation des Sols, a permis de s'orienter vers une amélioration de l'information et de la communication, et tout en maintenant l'aide à la vie associative et sportive, de mener ensemble une politique d'animation culturelle et ludique pour rendre notre Commune encore plus vivante et plus accueillante.

Bien que nos ressources financières ne reposent essentiellement et à parts à peu près égales que sur l'aide de l'Etat et les impôts des ménages (puisque la part de la taxe professionnelle est faible), les investissements ont été soutenus à un bon niveau, qu'il s'agisse des travaux de construction d'immeubles ou d'aménagement de locaux, de voiries et réseaux ou encore d'acquisition de matériel d'équipement et d'entretien.

Ces résultats alliés à une fiscalité contenue et à un endettement peu important ont largement bénéficié de la recherche et de l'obtention de subventions (Etat, Région, Département) et de la mise en œuvre de l'Intercommunalité. Le corollaire en est une dépendance aux programmes d'attribution de ces subventions qui ne nous permet pas pour les gros investissements de définir un calendrier précis, ce qui bien évidemment ne les remet pas pour autant en cause.

Enfin, conscients que la qualité de la vie passe par l'agrément et le fleurissement des sites et par la lutte contre les nuisances de proximité et par la sécurité en particulier routière, des actions ont été menées et des programmes initiés.

Telle a été pour notre Commune l'ambition de l'équipe municipale pendant ces dernières années.

Jean Claude LEVASSEUR

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

L'action municipale a été menée par les conseillers municipaux à qui a été confiée il y a 5 ans la responsabilité de la gestion de la Commune. Cette équipe, composée de quatre femmes et onze hommes, a assumé cette mission dans le cadre de plusieurs commissions. Ils s'y sont répartis en fonction de leur compétence et leurs affinités.

Ces commissions se déclinent en quatre grands axes communaux :

1. Voirie et bâtiment
2. Environnement et propreté avec une sous commission fleurissement
3. Action Sociale, Scolaire et Jeunesse avec une sous commission jeunes
4. Culture et Communication

Par ailleurs les conseillers municipaux participent à l'activité des structures suivantes :

1. Délégués au district de Gueux
2. Délégués au syndicat scolaire de Villedommange
3. Délégués au syndicat du Rouillat
4. Délégués au syndicat d'électricité de la Marne (SIEM)
5. Délégués au centre communal d'aide sociale
6. Délégués au SIEPRUR
7. Délégués au syndicat ACTIFAAR

COMPOSITION ET RÉPARTITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Monsieur **Levasseur** Jean-Claude

1er Adjoint au Maire

2e Adjoint au Maire

3e Adjoint au Maire

Mr **Debrouwer** Jacques

Mr **Bardot** Lionel

Mme **Leroy** Marie-Thérèse

Conseillers Municipaux

Mesdames **Dessoy** Anny, **Huet** Odette, **Martin** Chantal.

Messieurs **Bougy** Alain, **Diederich** Jean, **Dupriez** Francis, **Féry** Alfred, **Florentin** Gérard, **Gourdier** Bertrand, **Griffon** Thierry, **Jacquinet** Bertrand.

PARTICIPATIONS A DES STRUCTURES EXTRACOMMUNALES

Délégués au District

Messieurs **Debrouwer** Jacques, **Féry** Alfred, **Levasseur** Jean-Claude.

Délégués au SICOM (Compétence reprise par le district en 1997)

Messieurs **Bougy** Alain, **Dupriez** Francis.

Délégués au syndicat Scolaire

Mesdames **Dessoy** Anny, **Martin** Chantal.

Monsieur **Levasseur** Jean-Claude

Délégués au syndicat Rouillat

Messieurs **Gourdier** Bertrand, **Jacquinet** Bertrand.

Délégués au syndicat SIEM

Monsieur **Griffon** Thierry.

Délégués au CCAS

Mesdames **Huet** Odette, **Leroy** Marie-Thérèse.

Messieurs **Florentin** Gérard, **Levasseur** Jean-Claude.

Délégués au SIEPRUR

Monsieur **Levasseur** Jean-Claude.

Délégués au syndicat ACTIFAAR

Messieurs **Féry** Alfred, **Levasseur** Jean-Claude

Délégués à l'association VALDIVERT

Messieurs **Levasseur** Jean-Claude, **Valliet** Pascal

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est président d'office de ces commissions.

Voirie et Bâtiments

Vice Président : Mr **Debrouwer** Jacques,

Madame **Huet** Odette,

Messieurs **Bougy** Alain, **Féry** Alfred, **Griffon** Thierry.

Environnement et Entretien

Vice Présidente : Mme **Leroy** Marie-Thérèse,

Messieurs **Dupriez** Francis, **Féry** Alfred, **Florentin** Gérard, **Gourdier** Bertrand.

Sous commission fleurissement

Monsieur **Bertin** Guy, (Messieurs **Broukaert** et **Henrivaux** décédés).

Action Sociale, Scolaire et Jeunesse

Vice Président : Mr **Jacquinet** Bertrand,

Mesdames **Leroy** Marie-Thérèse, **Huet** Odette, **Martin** Chantal, **Patigny** Patricia.

Messieurs **Diederich** Jean, **Florentin** Gérard.

Sous commission jeunes

Monsieur **Florentin** Gérard.

Culture et Communication

Vice Président : Mr **Bardot** Lionel,

Madame **Huet** Odette.

Messieurs **Gourdier** Bertrand, **Plançon** Jean-Luc.

Messieurs **Bertin** Guy, **Chenel** Philippe, **Dupriez** Francis, **Huart** Claude ont rejoint cette commission en cours de mandat.

Monsieur **Bardot** Lionel, représentant auprès des associations.

L'ACTION MUNICIPALE

DES CHIFFRES

Le budget, élaboré et voté chaque année par le Conseil Municipal sur proposition du Maire est à la base de l'action municipale. Il comprend deux parties : le fonctionnement et l'investissement

Le budget de fonctionnement

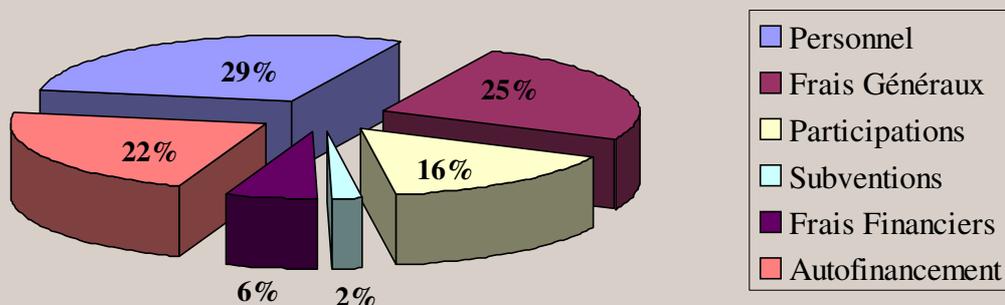
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles permettent d'assurer la vie courante de la Commune et de ses services.

- ◆ Les frais de personnel pour la rémunération des trois postes à temps complet (Secrétaire de Mairie, Agent d'entretien qualifié, Agent d'entretien), d'un poste à temps partiel. Un ou deux postes de Contrat Emploi Solidarité par an complètent l'effectif du personnel, mais leur rémunération est assurée par l'Etat.
- ◆ Les frais généraux :
 - ⇒ consommation d'électricité, fuel, éclairage public
 - ⇒ fournitures (scolaires, bureautique, mairie ...)
 - ⇒ dépenses d'entretien des bâtiments, voirie, matériel, parc véhicules
 - ⇒ ordures ménagères. Depuis 1998, cette dépense n'est plus à la charge de la Commune, le District de Gueux en ayant repris la compétence.
- ◆ Les frais financiers, liés aux intérêts des emprunts contractés par la Commune
- ◆ L'autofinancement nécessaire à la réalisation d'une partie des investissements
- ◆ Les participations diverses
 - ⇒ aide sociale
 - ⇒ participation au Syndicat Intercommunal scolaire de VILLEDOMMANGE pour l'école maternelle
 - ⇒ SIEM

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	1995	1996	1997	1998	1999
Personnel	29,6%	26,0%	28,0%	30,0%	31,6%
Frais Généraux	23,1%	19,9%	23,2%	31,4%	28,3%
Participations	20,0%	19,9%	10,7%	15,6%	12,9%
Subventions	2,0%	2,1%	1,5%	1,4%	1,9%
Frais Financiers	6,3%	5,2%	3,8%	4,0%	10,8%
Autofinancement	19,0%	27,0%	32,6%	17,6%	14,5%
%	100%	100%	100%	100%	100%
Total en francs	2 189 015	2 317 087	2 730 090	2 130 549	2 249 834

Moyenne (1995/99) des Dépenses de Fonctionnement



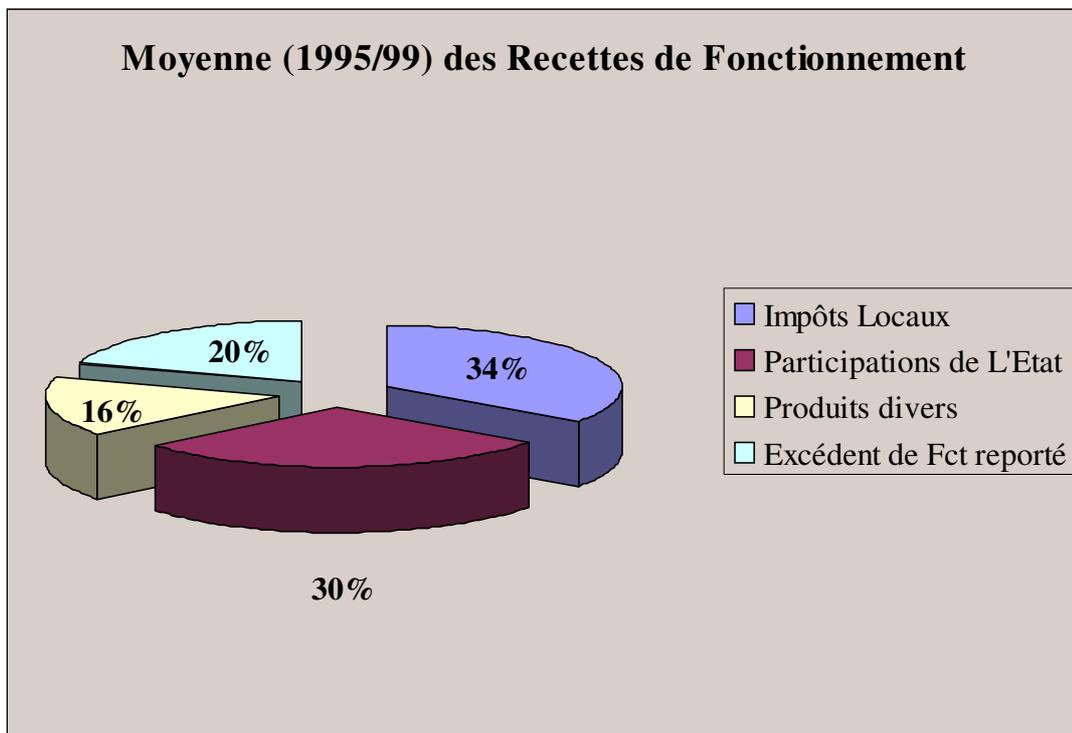
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles vont équilibrer les précédentes et sont essentiellement chaque année de deux origines, la participation de l'Etat et les impôts locaux, auxquels éventuellement et en tant que de besoin peut s'ajouter un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté, c'est à dire sur le fond de roulement.

Elles comprennent :

- ◆ **La participation de l'État**, sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)
 - ◆ **Les impôts locaux**, objet d'un choix annuel en ce qui concerne leur taux qui peut d'ailleurs varier avec chaque forme de contribution.
 - * taxe d'habitation
 - * impôt sur le foncier bâti
 - * impôt sur le foncier non bâti
 - * taxe professionnelle
- } concernent les immeubles d'habitation et leur terrain.
- ⇒ Leur augmentation a été de 4,76 % en six ans. A ce taux communal, s'ajoutent un taux régional, un taux départemental, un taux districial et une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, directement votés et perçus par ces différentes structures.
- ◆ Des produits divers :
 - * concessions
 - * revenus des immeubles (location de la salle polyvalente)
 - * taxes et participations diverses et compensations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	1995	1996	1997	1998	1999
Impôts Locaux	32,7%	33,7%	29,5%	38,8%	38,7%
Participations de L'Etat	31,1%	26,8%	23,3%	33,9%	32,6%
Produits divers	16,1%	14,6%	19,0%	14,0%	15,4%
<u>Exdt Fct reporté</u>	<u>20,1%</u>	<u>24,9%</u>	<u>28,2%</u>	<u>13,3%</u>	<u>13,3%</u>
%	100%	100%	100%	100%	100%
Total en francs	2 189 015	2 317 087	2 730 090	2 130 549	2 249 834



Le budget d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles sont directement liées aux décisions prises par le Conseil Municipal et relatives à l'équipement au sens large de la Commune.

C'est ainsi qu'elles ont permis d'assumer :

- ◆ Le remboursement en capital des emprunts
- ◆ Le financement des travaux d'aménagement de bâtiments
- ◆ L'entretien et la réfection de la voirie, des espaces verts et des réseaux
- ◆ L'acquisition de mobilier, matériel pour l'école et la mairie

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles permettent le financement des réalisations d'investissement. Elles viennent de sources diverses :

- ◆ Remboursement d'emprunt par des tiers
- ◆ Subventions (Etat, Département, Région)
- ◆ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- ◆ Taxe locale d'Equipement (TLE)
- ◆ Autofinancement dégagé du budget de fonctionnement

Section d'investissement 1995 à 2000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Nature	Montant	%	Nature	Montant	%
Mobilier et matériel : Ecole, Mairie, et Salle des Fêtes	120 048	7,9%	Remboursement par tiers	1 246	0,1%
Travaux d'aménagements et locaux	595 612	39,3%	FCTVA	210 453	13,9%
Matériel d'équipement et d'entretien	150 774	9,9%	TLE	143 263	9,4%
Voiries et réseaux	650 646	42,9%	Subvention	506 118	33,4%
			Emprunts	277 000	18,3%
			Autofinancement	379 000	25,0%
	1 517 080	100%		1 517 080	100%

Le budget d'investissement supporte également le remboursement du capital de la dette par annuités.

Le poids de la dette annuelle (rapport entre le montant de l'annuité capital/intérêts et le montant des recettes de fonctionnement de l'exercice considéré) se situe dans une fourchette basse et a diminué sur les 5 dernières années puisqu'il est passé de 18% en 1995 à 11,8% en 1999. La possibilité d'investissement d'une commune dépend de sa capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement, (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) et qu'elle a payé les remboursements en capital des dettes bancaires.

Cette capacité pour notre commune est faible car la taxe professionnelle ne représente que 8% du produit des impôts locaux.

Dès lors, le conseil municipal finance les investissements par

- ◆ la recherche et l'obtention de subventions qui atteignent 33,4% de nos recettes d'investissement
- ◆ L'emprunt, solution simple, mais qui ne doit pas dépasser un pourcentage critique au risque de déséquilibrer le budget. En 1999, il concernait 18,2% des recettes d'investissement, l'annuité de la dette ne représentant que 11,8% du budget de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement (qui n'ont augmenté que de 3% en 5 ans) et l'endettement modéré ont permis de maintenir une fiscalité stable (4,76 % d'augmentation en 6 ans). En 1998, dernières sources communiquées par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la pression fiscale de la Commune sur les particuliers est inférieure de 12% à la pression fiscale moyenne nationale toutes catégories de communes confondues et pour les communes de même catégorie démographique (entre 700 et 2 000 habitants) elle est inférieure de 3% à la moyenne nationale et de 10% à la moyenne départementale.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 0.97 est inférieur à la moyenne nationale.

Cette politique financière laisse une bonne marge de manœuvre pour contracter le cas échéant des emprunts tout en restant dans les limites d'une fiscalité raisonnable.

L'ACTION MUNICIPALE

DES FAITS

L'action municipale définie par les conseillères et les conseillers dans les commissions et les Conseils Municipaux est mise en œuvre par le Maire.

L'action de la commission Voirie et Bâtiments

Elle a en charge les immeubles (constructions, aménagement, entretien), les voiries et le réseau d'éclairage public et est compétente en matière d'équipements d'intérêt général et collectif.

Au cours de ce mandat, la commission a étudié, analysé les offres et suivi la réalisation et le bon déroulement d'un certain nombre de travaux.

C'est ainsi qu'ont été réalisés :

- ◆ des travaux d'assainissement des eaux pluviales de l'ancienne mare à la Muire (maîtrise d'œuvre districale)
- ◆ branchement électrique de l'atelier communal
- ◆ réalisation du local des jeunes, aujourd'hui local du Comité des Fêtes
- ◆ élargissement et réfection des chaussées :
 - ⇒ rue Neuve et rue de l'Eglise
- ◆ enduisage de la rue de la Charme
- ◆ enfouissement partiel des réseaux basse tension (BT) de l'éclairage public (maîtrise d'œuvre du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne : SIEM)
- ◆ enfouissement partiel des réseaux Télécom en accompagnement des travaux précédents
- ◆ travaux de protection et de raccordement des eaux pluviales pour éviter les inondations chez certains riverains
- ◆ démolition de l'ancien bâtiment scolaire de fonction par les employés municipaux pour la construction du préau sous maîtrise d'ouvrage districale
- ◆ travaux de menuiserie pour le local informatique (mobilier) et pour l'Eglise

(fenêtre)

- ◆ rénovation de la bibliothèque et du secrétariat de Mairie par les employés municipaux
- ◆ aménagement des accès aux terrains de sports pour limiter la fréquentation des véhicules à moteur
- ◆ création d'un point lumineux au sodium au carrefour CD 6 - rue Entre deux Villes

Sont décidés pour l'exercice 2000 les travaux :

- ◆ de régulation électronique du chauffage des écoles, mairie et salle des fêtes
- ◆ d'insonorisation et de ventilation de la salle des fêtes
- ◆ la réalisation d'un columbarium après enquête auprès des habitants

Dans le cadre de la réduction de la vitesse, une étude a été diligentée par la Direction Départementale de l'Équipement pour des aménagements de voirie aux entrées de la D6 et une signalisation contraignante dans la traversée du village.

En ce qui concerne la réfection de la traverse départementale de notre commune (D6) le Conseil Général prendrait à son compte la chaussée, mais resteraient à la charge de la Commune :

- ◆ les bordures, les caniveaux et les trottoirs
- ◆ l'équipement en candélabres d'éclairage public
- ◆ l'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public (E.P) et de Télécom

La réalisation de ce projet, très onéreuse, nécessite des demandes de subventions et l'inscription à un programme départemental dont nous ne maîtrisons pas le calendrier. C'est ainsi que le SIEM en particulier, dans le cadre d'une programmation intercommunale peut subventionner l'enfouissement du réseau EP à hauteur de 80 % sur un coût de 1 130 000 F. Mais compte tenu des difficultés liées à la tempête du 26.12.1999, ces travaux ont été repoussés.

L'action de la commission Environnement et Entretien

Elle assure l'**Entretien de la Commune**. Travail quotidien et toujours recommencé, accompli avec compétence et efficacité par les employés communaux.

L'entretien courant des bâtiments, les travaux d'entretien extérieur (voirie, espaces verts, fleurissement ...) sont assurés par deux emplois à temps plein (agent d'entretien qualifié et agent d'entretien) et un emploi à temps partiel auxquels s'ajoutent un ou deux postes de Contrat Emploi Solidarité.

Le Conseil Municipal vient d'obtenir un avis favorable à la création d'un emploi jeune dans la catégorie « environnement » qui sera plus particulièrement chargé de la création, de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts.

Pour compléter l'équipement, la Commune a fait l'acquisition d'une lame de déneigement pour la sécurité de la voirie (20 000 F) et d'un véhicule Citroën Express (60 000 F).

Création de différents massifs

- ◆ Noyer des enfants : implantation d'arbustes à fleurs au lieu de fleurs annuelles plus vulnérables aux jeux des enfants
- ◆ Rue des Coutures : implantation de quelques massifs d'arbustes à fleurs, il reste à continuer rue des Tuilots

Fleurissement général de la Commune

- ◆ Incitation par la participation du village au concours départemental des maisons fleuries : Deux maisons ont été classées
- ◆ Classement municipal des plus belles maisons, les dix premières recevant un bon d'achat auprès des horticulteurs de la Commune. Le jury était composé de deux membres de la commission, d'un bénévole du village, et d'un ancien professionnel de la Commune Monsieur MAUJEAN ou Monsieur KLEINEAU.

Illuminations

Pour agrémenter le village en fin d'année, nous avons, sur plusieurs années acheté quelques guirlandes lumineuses pour décorer les arbres de la place, puis en 1999, une suspension représentant le traîneau du Père Noël, fut placée au-dessus de la sortie de l'école.

L'émulation aidant, quelques bénévoles ont proposé de décorer les rues centrales du village avec des sapins et quelques jolis rubans achetés par la Mairie. Dommage que la tempête ait quelque peu terni la venue de l'an 2000.

Nous avons aussi commencé à encourager les maisons décorées et illuminées pour les fêtes de fin d'année.

L'action de la commission Action Sociale, Scolaire et Jeunesse

L'action sociale

La Municipalité, en réponse à la demande, a expérimenté dès novembre 1995, une navette autocar assurant la liaison Les Mesneux - Reims les samedi après-midi. Une modeste fréquentation n'a pas permis de pérenniser cette tentative qui s'est achevée à la fin du printemps 96.

L'action sociale de la Commune s'est aussi manifestée par un soutien financier aux associations à caractère social (Aide à Domicile en Milieu Rural, la Famille Rurale) et à diverses associations à caractère humanitaire, ainsi que par la gestion du Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) dont l'activité est orientée vers l'étude et la défense des dossiers des plus défavorisés et le relais entre différentes associations de services à domicile. La commune n'a pas oublié les personnes de plus de 65 ans par la remise d'un colis en fin d'année.

L'action jeunesse

Afin de répondre au souhait des jeunes de notre village d'une part et des riverains de la place de la Mairie d'autre part, la Municipalité a financé la réhabilitation d'un local situé dans le bâtiment P3. Avec l'aide des jeunes, qui ont sacrifié une partie de leurs vacances de Pâques 96, ce local refait à neuf (Électricité, sanitaires, chauffage, sécurité) a été mis à leur disposition en juin 96. L'autodiscipline est une qualité difficile à obtenir et malgré la volonté de la Commune

de maintenir ce local, nous avons été contraints de le fermer fin 96. Ce local est mis actuellement à la disposition du comité des fêtes.

L'action scolaire

La municipalité dans son désir de faire profiter les enfants de l'école de voyages scolaires a participé au financement à hauteur de 50% des dépenses (le reste étant à la charge des parents).

Le choix s'oriente tous les ans en faisant une rotation des classes soit vers une classe verte ou de mer, soit vers une classe de neige.

Les voyages scolaires

Au cours de ce mandat les enfants ont pu bénéficier, accompagnés de leurs institutrices, des séjours suivants :

- ◆ Du 18 au 28 mars 1996 - Classe de neige à Bernex
27 élèves de CM1-CM2
- ◆ Du 5 au 16 mai 1997 - Classe de nature à Bachat-Boulloud
33 élèves de CE1-CE2
Remboursement des frais d'une animatrice pour la classe de nature, payés par la municipalité.
- ◆ Du 12 au 22 mars 1998 - Classe de neige à Bernex
26 élèves de CM1-CM2
- ◆ Du 10 au 16 mai 1999 - Classe de mer à Perros-Guirec, centre de Quinquis.
20 élèves de CE2-CM1
- ◆ Du 6 au 15 mars 2000 - Classe de neige à Valmorel
17 élèves de CM2

La Cantine

Pour l'année 1997-1998, la municipalité a recruté un agent d'entretien supplémentaire pour aider à assurer les repas de la cantine compte tenu du nombre élevé d'enfants, afin de répondre à la demande des parents d'élèves.

En 1996-97 le prix du repas était de 20,50 F. Aujourd'hui il a subi une très modeste progression et se trouve fixé à 21 F. La renégociation du contrat avec un autre prestataire (Société AVENANCE) vient d'être rendue nécessaire par la défection de la Société Française de Restauration qui nous approvisionnait depuis onze ans.

Les animations et repas à thème seront plus nombreux, la qualité évidemment égale, et le Conseil Municipal a veillé à ce qu'il n'y ait pas d'incidence financière accrue pour les familles.

La garderie du matin

Tous les matins d'école, les employés municipaux accueillent les enfants du groupe scolaire jusqu'à l'arrivée des institutrices. Ce service municipal gratuit, permet aux parents qui travaillent tôt, de déposer en toute sécurité leurs enfants.

La garderie du soir

Contrairement au précédent service, celui-ci sous le contrôle d'un employé municipal, est payant. Il fonctionne pendant la même période, et coûte 80 F par mois.

La piscine

L'Éducation Nationale n'assurant plus les activités parascolaires depuis février 1998, le conseil municipal a accepté de prendre intégralement en charge le financement du coût de la piscine pour les enfants des classes de CE2 ou CM1. Certains parents bénévoles assurent conjointement avec les institutrices la surveillance et le transport de cette activité.

Les sorties scolaires

Lors des sorties scolaires d'une journée, organisées comme cette année à Paris, le conseil municipal vote la prise en charge du transport.

Les achats de matériel et mobilier

- ◆ 1995 Matériel informatique ≈ 25084 F ; Mobilier ≈ 4350 F
- ◆ 1996 Mobilier (meuble de rangement et chaises) ≈ 6500 F
- ◆ 1997 Mobilier (tables et chaises) ≈ 5000 F
- ◆ 1998 pas de demande
- ◆ 1999 Mobilier pour la salle informatique (tables, chaises, rayonnages et panneaux) ≈ 4250 F et d'un bureau pour la directrice de l'école
- ◆ 2000 Mobilier pour la bibliothèque scolaire ≈ 7000 F

Le préau

- ◆ 1999, inauguration du préau, de la salle d'informatique et des locaux réservés à l'école

L'action de la commission Culture et Communication

La Communication

La première action de la commission, fut de remplacer le « FLASH INFO » par un nouveau bulletin d'information intitulé « *Les Mesneux* » paraissant trois fois par an, collant ainsi à la vie active des Mesneux.

Le bulletin, initialement en noir et blanc, au nombre de pages variable, a pour vocation d'être à l'écoute des habitants et de les informer de toutes les actions municipales et associatives de notre village. Les habitants qui l'ont souhaité, ont pu aussi librement s'exprimer dans les rubriques ouvertes à tous.

Une volonté municipale de communication encore plus exigeante sur la qualité et l'impression des photos monochrome, nécessita de modifier le format de ce journal.

Un effort de financement communal, et les recettes des encarts publicitaires, permirent en novembre 1998, de publier le premier numéro avec photos couleurs dans le bulletin d'information N°8 « *Les Mesneux* ».

Le N°9 de janvier 1999 fut tout en couleur avec une nouvelle mise en page et aujourd'hui, après quelques changements de mise en forme, nous restons sur cette présentation, en espérant prochainement pouvoir augmenter la parution de cet outil de communication .

Le traditionnel forum annuel a aussi permis l'échange direct avec les habitants.

La vie culturelle

La seconde action de la commission fut de développer la vie culturelle de notre village. Plusieurs catégories de manifestations ont été organisées par la Commission Culture et Communication aidée à chaque fois par des bénévoles. Ces événements traditionnels comme le concert en l'Église de les Mesneux (toujours d'excellente qualité), ou ponctuels (Expositions, Théâtre) ont permis de rassembler de nombreux habitants heureux de se retrouver dans une ambiance chaleureuse autour d'une même passion.

Les concerts :

- ◆ Chaque mois de mai, concert avec les élèves du « Conservatoire National de Région de la ville de Reims »
- ◆ 18 mai 1996 :
L'Harmonie de Soustons (Landes)
- ◆ 18 juin 1996 :
Concert « Chant Choral de La Maîtrise du Cap de la Madeleine » en tournée européenne
- ◆ Novembre 1996 :
« Les Petits chanteurs des Comtes de Champagne »

A chacune de ces manifestations l'ASC a apporté une aide logistique appréciée.

Les expositions :

- ◆ 9 mars 1997 :
Première exposition sur le thème de l'artisanat réalisé par les habitants avec un défilé de mode de « Colette Coiffure », en relation avec l'ASC.
- ◆ 10 au 20 avril 1997 :
« 1er salon d'Art Visuel » avec les peintres d'Art, Création et Culture », et l'aide des viticulteurs de notre village.
- ◆ 21 mars 1999 :
Deuxième exposition sur le thème des collections de nos habitants avec un nouveau défilé de mode et de coiffure avec la participation de « Colette Coiffure », en relation avec l'ASC.
- ◆ 25 mars au 8 avril 2000 :
Exposition photographique « Mémoires du XXème siècle aux Mesneux ». Cette exposition qui a rassemblé jeunes et moins jeunes durant 3 semaines autour de l'évolution des gens et des activités d'une commune sera d'une grande utilité pour les générations futures puisqu'elle a fait prendre conscience de la fragilité du patrimoine collectif et de l'obligation morale de ne pas le laisser disparaître.

Le Théâtre :

Mai 1997 : Le Petit Théâtre de Mireille, de Bezannes, interprète dans notre salle polyvalente transformée : « La bonne adresse ». Une comédie de Marc Camoletti.

L'informatique :

Juin 1998 : Une journée d'initiation et de formation à Internet

Manifestations diverses :

- ◆ 14 mars 1999 :
Exposition débat sur la « Généalogie »
- ◆ 19 mars 1999 :
Exposition débat sur la dernière éclipse totale de soleil du millénaire avec

« L'Observatoire du Saros » et tous les enfants de notre école primaire.

Les supports écrits :

- ◆ Une plaquette sur « L'Eglise Saint Rémi des Mesneux »
- ◆ Une brochure sur « Les Mesneux - Mémoires du XXème siècle ».

LA QUALITÉ DE LA VIE

C'est la résultante d'un certain nombre de conditions environnementales nécessaires pour rendre le cadre de vie aussi agréable que possible et qui procède au plan municipal de l'action des différentes commissions (fleurissement, illuminations, manifestations culturelles, feu d'artifice, voirie ...), de l'accès facile des habitants aux Services Administratifs (le Secrétariat de Mairie est ouvert tous les après midi).

C'est bien sûr l'affaire de chacun, mais par le terrain privilégié des rencontres qu'elle constitue, la vie associative est un acteur important de cette qualité de vie.

Tout au long de ce mandat, la Municipalité a confirmé tout l'intérêt qu'elle portait à l'action des responsables des associations en leur apportant son soutien par la présence du représentant de la municipalité auprès d'elles, en assistant à la presque totalité des différentes assemblées, informant ainsi en temps réel le Maire des besoins et des actions associatives de notre Commune, ou en participant personnellement aux manifestations.

Outre le versement annuel d'une subvention à chacune des associations, le Conseil Municipal est également intervenu sous d'autres formes :

L'Association Sportive et Culturelle

- ◆ Entretien des locaux et des abords par le personnel communal
- ◆ Création de points lumineux extérieurs
- ◆ Aide à l'acquisition d'équipements sportifs par avance financière
- ◆ Pose d'un téléphone à carte dans le couloir du bâtiment
- ◆ Réalisation d'un dallage pour l'accès aux installations sportives
- ◆ Protection contre l'accès des engins à moteur sur les terrains

La Bibliothèque section culturelle de L'ASC.

- ◆ Réfection de la peinture, de la tapisserie et de l'éclairage de la bibliothèque

Le Comité des Fêtes

- ◆ Aménagement d'un local avec sanitaire et chauffage, servant de salle de réunion et d'entrepôt du matériel
- ◆ Accueil des forains, contrôle de la conformité des métiers et des assurances, et surveillance de la fête
- ◆ Participation le jour de la brocante

Familles Rurales de Les Mesneux

- ◆ Mise à disposition de locaux communaux pour le centre aéré.

La sécurité routière

Dans notre village a été l'objet d'une préoccupation et d'une réflexion constantes. A la suite d'interventions auprès du Conseil Général, le remplacement du carrefour DC6 D 980 à LOISON par un rond-point giratoire est acquis. Sa réalisation a été différée d'un an compte tenu du passage de la ligne TGV à proximité.

A la demande du Conseil Municipal, la commission voirie étudiée avec la Direction Départementale de l'Équipement des aménagements aux entrées du village sur la D6 pour ralentir la vitesse excessive, ainsi que l'implantation de panneaux STOP en traversée de village.

L'aménagement du terrain de sports

Il a fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire, de réunions et de contacts avec les Maires de cinq Communes voisines. Il en ressort que :

- ◆ Ce projet intéresse plusieurs Communes pour son utilisation
- ◆ Seule notre Commune pourrait être maître d'ouvrage
- ◆ Le coût en est très élevé. Une étude d'avant-projet sommaire avait évalué l'investissement à environ 2 400 000 F sans compter les frais de fonctionnement ultérieurs.

Dans ces conditions, il est apparu que ce projet avait tout intérêt à être porté par une structure intercommunale, en l'occurrence le District de GUEUX qui est compétent en la matière et qui, au titre de l'intercommunalité, pourrait bénéficier de subventions plus importantes que les seules collectivités locales. Il faut oeuvrer en ce sens.

La commune a pris l'initiative de proposer aux habitants un groupement d'achat de fuel domestique qui a rencontré un vif succès auprès des habitants concernés.

LES MESNEUX ET LES AUTRES

Une Commune se doit également d'être tournée vers son environnement et de participer activement avec ses voisins à des actions communes au sein d'un certain nombre de structures.

C'est ainsi que notre Commune joue un rôle actif dans un certain nombre de regroupements (District de GUEUX, Syndicat Intercommunal des Eaux du ROUILLAT, SICOM), et reste attentive à toute initiative où la solidarité intercommunale et l'intérêt des habitants de LES MESNEUX peuvent se concilier.

Le District de Gueux

Il regroupe 27 Communes.

Créé, il y a 26 ans, pour réaliser des équipements lourds et par une réflexion commune, concevoir pour l'avenir les orientations les plus judicieuses pour ce secteur géographique. Au fil des ans, il s'est doté de multiples compétences : Assainissement (eaux usées et pluviales), habitat, incendie, école primaire (investissement de bâtiments), tourisme, voirie intercommunale, terrain de sports, ordures ménagères depuis 1998...

La Commune a obtenu **sous maîtrise d'ouvrage districale** la réalisation d'un certain nombre de programmes :

- ◆ En assainissement :

- ⇒ raccordement de l'ancienne mare à la Muire pour l'assainissement pluvial
- ⇒ dans le cadre des petites opérations « au coup par coup » : raccordement de riverains au réseau d'eaux pluviales
- ◆ En scolarité primaire :
 - ⇒ construction d'un préau
 - ⇒ remplacement des fenêtres d'une classe primaire
- ◆ Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, le District améliore chaque année la qualité du matériel, il coordonne notre section de sapeurs-pompiers bénévoles de la Commune, leur permettant ainsi d'intervenir avec toujours plus d'efficacité.

Messieurs J. DEBROUWER, A. FERY, et J.C. LEVASSEUR ont assuré la représentation de la Commune au sein du Conseil districale et participé aux travaux des commissions.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Villedommange

Il concerne notre Commune dans le cadre du regroupement maternel de VILLEDOMMANGE qui comprend, outre notre Commune, les trois autres Communes d'ECUEIL, SACY et VILLEDOMMANGE. La Commune y est représentée par Mesdames A. DESSOY (Vice-présidente) C. MARTIN et Monsieur J.C. LEVASSEUR.

C'est dans le cadre de ce syndicat intercommunal scolaire avec les institutrices ainsi que les représentants des parents d'élèves que les maires sont intervenus auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de Monsieur le Président du Conseil Général, pour essayer de trouver une solution aux suppressions d'un poste aux MESNEUX et d'un poste dans le regroupement primaire des trois autres Communes à la rentrée 2000 liées à la baisse des effectifs scolaires. Pour des considérations d'ordre essentiellement budgétaire (quota strict des postes à répartir, refus du Département d'affecter un deuxième car de transport scolaire), la proposition qui avait été faite par les Municipalités d'un regroupement éclaté n'a pu être réalisée.

Le Syndicat du Rouillat

constitué par le regroupement de 13 Communes, il assure depuis 1965 l'approvisionnement en eau potable, et entretient l'extension du réseau. Messieurs B. GOURDIER et B. JACQUINET ont participé durant ces dernières années aux travaux de cette structure.

Le S.I.C.O.M.

créé en 1968, le Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères regroupait 19 Communes et assurait le ramassage hebdomadaire des déchets ménagers. Messieurs A. BOUGY et F. DUPRIEZ y étaient les délégués de notre Commune jusqu'en 1997, date où le Syndicat a été dissous, puisque le District de GUEUX a repris à cette époque la compétence en matière d'ordures ménagères.

Parallèlement à ces structures, d'autres actions sont entreprises à l'initiative de la Commune :

- ◆ dépôt de bennes à verre au profit de la recherche contre le cancer (ARERS)
- ◆ service gratuit de bennes municipales à la disposition des habitants 2 jours par se-

maine, pour le débarras des déchets volumineux

Le S.I.E.M.

(Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne) où la Commune est représentée par Monsieur T. GRIFFON. C'est à ce Syndicat que nous devons, dans de bonnes conditions de subventions, l'enfouissement des lignes basse tension d'éclairage public, ainsi que des subventions pour la création de points lumineux d'éclairage public.

Le S.I.E.P.R.U.R.

(Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation de la Région Urbaine de REIMS), regroupant 137 Communes. Il a pour mission de veiller à l'application du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui a été défini pour les 137 Communes.

De plus, dans le cadre d'un plan d'équipement rural pluriannuel, il sert d'interface entre les collectivités locales et la région pour l'attribution de subventions pour les équipements dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

La Commune y est représentée par Monsieur J.C. LEVASSEUR qui en est un des vice-présidents.

Le Syndicat ACTIFAAR

Regroupant 21 communes traversées par la ligne TGV Est, dont il porte et défend les intérêts devant la SNCF (RFF) maître d'ouvrage et les maîtres d'œuvre.

Par rapport à l'Avant Projet Sommaire soumis à l'enquête publique, la commune a obtenu le rachat de maisons exposées par la proximité, l'abaissement de la ligne et des protections phoniques.

La commune est représentée par Messieurs Alfred FERY et Jean-claude LEVASSEUR (Président).

L'Association VALDIVERT

Chantier d'insertion, il emploie une quinzaine de bénéficiaires du RMI, et a pour but leur formation et réinsertion professionnelles. Il assure, entre autres, à la demande des communes, dans le secteur non concurrentiel, des prestations d'entretien et de valorisation du petit patrimoine communal.

La commune y est représentée par Messieurs J.C. LEVASSEUR (Vice Président) et Pascal VALLIET.

Le personnel communal

On ne saurait terminer ce bilan municipal sans mentionner l'action efficace du personnel communal.

Mademoiselle Laurence DEVERCHIN

Monsieur Gilles MILLOT

Madame Muriel LENFANT

Madame Sylvianne COLTIER